

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Projet 4.1 Annexe

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024
RESIDENCES LOGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES
BUDGET ANNEXE AU CCAS DE MARCK

SOMMAIRE

Introduction

1. Résultats 2023

2. La section d'exploitation

2.1. Les recettes d'exploitation

2.1.1. Synthèse des recettes d'exploitation

2.1.2. La structure des recettes d'exploitation

2.2. Les dépenses d'exploitation

2.2.1. Synthèse des dépenses d'exploitation

2.2.2. La structure des recettes d'exploitation

3. La section d'investissement

3.1. Les ressources (recettes)

3.2. Les emplois (dépenses)

Introduction

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire imposée par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires, le ROB.

Le ROB doit être présenté au conseil d'administration dans un délai de deux mois avant l'examen du budget.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le budget « Résidences Logements pour Personnes âgées » est un budget annexe au CCAS de Marck depuis le 1^{er} janvier 2022. Le budget primitif 2024 est présenté en équilibre réel, la section d'exploitation et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre.

Pour rappel, le CCAS se verra confier à compter de 2024 des résidences destinées exclusivement à usage locatif de logements foyers au profit de personnes âgées. Les résidences ne seront ni habilitées à l'aide sociale départementale, ni tarifées au titre des soins et ni tarifées au titre de la dépendance.

Le budget annexe « Résidences Logements pour personnes âgées » retracera les dépenses et les recettes liées à la gestion de ces résidences logements.

Les prévisions budgétaires du budget « Résidences Logements pour Personnes Âgées » pour 2024 concernent les dépenses et les recettes de la résidence « Les Thermes » située rue Jacques Prévert qui est gérée par le CCAS depuis février 2024.

1. Résultats 2023

	2022	2023*
Dépenses d'exploitation	1 180,97 €	7 728,23 €
Recettes d'exploitation	1 680,97 €	8 228,23 €
RESULTAT	500,00 €	500,00 €
Emplois (dépenses d'investissement)	- €	- €
Ressources (recettes d'investissement)	- €	- €
RESULTAT	- €	- €
RESULTAT GLOBAL	500,00 €	500,00 €

*Prévisionnel

2. La section d'exploitation

2.1. Les recettes d'exploitation

2.1.1. Synthèse des recettes d'exploitation

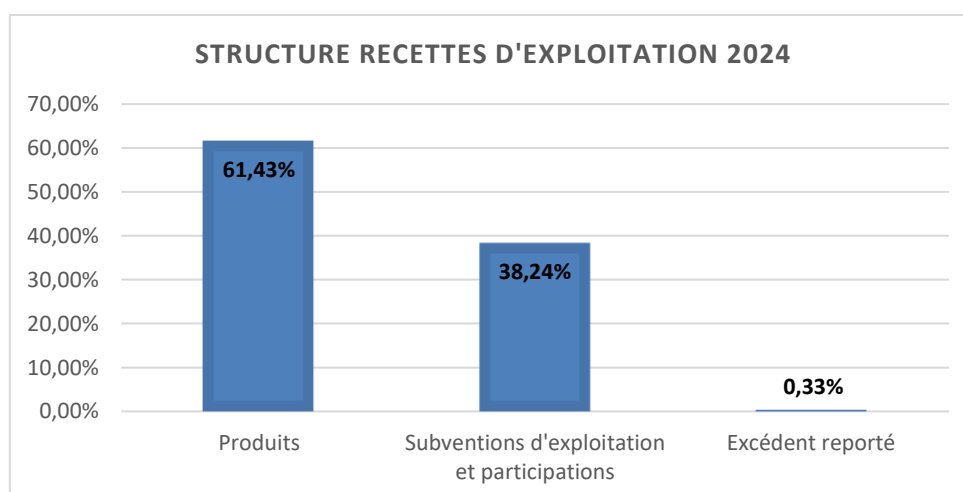
Année	CA 2022	CAPREV 2023	BPPREV 2024	2023-2024 %
Produits	0 €	0 €	93 000 €	-
Subventions d'exploitation et participations	1 681 €	7 728 €	57 900 €	649,20%
Total Recettes d'Exploitation (hors 002)	1 681 €	7 728 €	150 900 €	1852,58%
<i>Evolution en %</i>		359,75%	1852,58%	

Les recettes d'exploitation concerneraient :

- Les produits issus des redevances de location perçues des logements de la résidence « Les Thermes » rue Jacques Prévert à compter de février 2024 (93 000 €)
- La subvention communale d'équilibre (57 900 €)
- Excédent reporté (500 €)

2.1.2. La structure des recettes d'exploitation

Le graphique ci-dessous présente la structure des recettes d'exploitation pour 2024.



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 61,43 % de produits (loyers)
- A 38,24 % de subventions d'exploitation et participations (subvention communale)
- A 0,33 % de l'excédent reporté 2023.

2.2. Les dépenses d'exploitation

2.2.1. Synthèse des dépenses d'exploitation

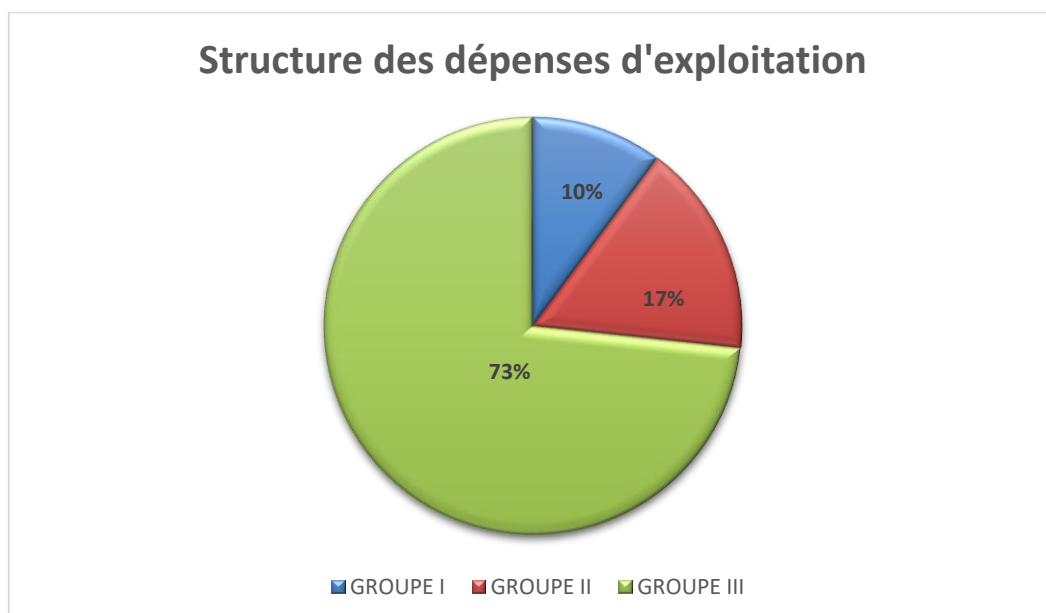
Année	CA 2022	CAPREV 2023	BPPREV 2024	2023-2024 %
Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0 €	0 €	15 400 €	-
Dépenses afférentes au personnel	1 181 €	7 728 €	25 000 €	223,49%
Dépenses afférentes à la structure	0 €	0 €	111 000 €	-
Total des dépenses d'exploitation	1 181 €	7 728 €	151 400 €	1859,05%
<i>Evolution en %</i>		<i>554,40%</i>	<i>1859,05%</i>	

Les dépenses d'exploitation pour 2024 concerneraient :

- Des dépenses afférentes au personnel (25 000 €)
- Des dépenses afférentes à la structure (111 000 €) ; il s'agit de la redevance due au bailleur pour les logements de la résidence « Les Thermes » rue Jacques Prévert à compter de février 2024
- Des dépenses afférentes à l'exploitation courante (15 400 €) ; il s'agit de l'inscription de crédits pour l'achat de fournitures et de petits équipements pour l'organisation d'activités dans la salle de convivialité de la Résidence « Les Thermes », du remboursement de charges fonctionnelles au CCAS (maintenance et hébergement du logiciel gestion des loyers) et à la Commune de Marck (mise à disposition de la salle de convivialité de la Résidence « Les Thermes »).

2.2.2. La structure des dépenses d'exploitation

Le graphique ci-dessous présente la structure des dépenses d'exploitation pour 2024.



Ces dernières se décomposeraient de la manière suivante :

- A 10 % de dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe I)
- A 17 % de dépenses afférentes au personnel (groupe II)
- A 73 % de dépenses afférentes à la structure (groupe III).

3. La section d'investissement

3.1. Les ressources (les recettes)

Les ressources concerneraient des cautions à recevoir : 6 930 €.

3.2. Les emplois (les dépenses)

Les emplois concerneraient des cautions à rembourser : 6 930 €.